

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 15 janvier 2024, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2024-01-005

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2024-01-006

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 DÉCEMBRE 2023, DU 18 DÉCEMBRE 2023 ET DU 8 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2023 et du 8 janvier 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2023 et du 8 janvier 2024 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2024-01-007 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 15 janvier 2024, au montant de 2 591 146.15\$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2024-01-008 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 6 950.00\$ soit versée comme troisième versement (3/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un tracteur (loisirs).

QUE la somme de 2 099,75\$ soit versée comme troisième versement (3/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une souffleuse dépôt de neige (travaux publics).

ADOPTÉE

2024-01-009 TACAL - BUDGET 2024

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier est l'organisme mandataire du transport adapté - TACAL;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve confirme sa participation au transport adapté - TACAL.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme sa contribution municipale au montant de 15 925.00\$ pour l'année 2024.

ADOPTÉE

2024-01-010

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget:

Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux (incluant les pompiers)
Frais de déplacement (employés et conseil)
Remise des cotisations aux gouvernements fédéral et provincial
Remise des cotisations syndicales
Remise des retenues aux fonds des pensions alimentaires
Remise des cotisations aux fonds de pension à la FTQ, Fiducie Desjardins, Caisse Desjardins, Banque Nationale, Banque Scotia
CNESST
Desjardins Assurances (assurances collectives)

Contrats et autres :

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions
Conciergerie
Courrier Purolator Ltée
GLS Logistics systems Canada LTD
Québec 9079-9149 inc. (Déneigement - secteur bas et secteur haut)
Hydro-Québec
Bell Mobilité inc.
Néopost Canada Ltée (machine postale)
PG Solutions
Télébec Ltée
Services sécurité ADT
Bureautech
Groupe CLR
Desjardins (TPV)
Groupe DL Solution Informatique
Me Mathieu Laporte
Me Denis Dubé
Fédéral Express Canada LTD
Cablevision du Nord du Québec
Assurances
Transport Inter-Nord
Grader's Pro
Clamon inc. (Tableau électronique CBL)
Services de sécurité ADT (Telus)
CTAL (Internet Centre de santé)

Ententes avec autres organismes :

CRSBP des Laurentides
Fonds de l'information foncière
Gouvernement du Québec pour la SQ
MRCAL (quotes-parts) et ententes intermunicipales
RIDL (quotes-parts et réserve)
SAAQ (immatriculation des véhicules)
Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (quotes-parts)
UMQ
FQM
Ville de Mont-Laurier (service de protection contre l'incendie, supralocaux)
Baux ministère des Finances

Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations) :

Visa Desjardins
Petite caisse

Contribuables :

Remboursement des crédits de taxes
Remboursement des taxes payées en trop
Remboursement des intérêts créditeurs

Service de la dette :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt.

ADOPTÉE

2024-01-011 ADOPTION DES TAUX D'INTÉRÊTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE toutes taxes, compensations et les comptes divers qui sont dus à la Municipalité de Ferme-Neuve et qui ne lui ont pas été payés à l'expiration du délai au cours duquel ils devaient l'être, produisent des intérêts au taux de 5% l'an et des pénalités de 5% l'an calculés quotidiennement et ce, pour l'année 2024 et les années antérieures.

ADOPTÉE

2024-01-012 SUBVENTIONS OBNI 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants reçoivent leur subvention 2024:

| | |
|--|------------|
| AFEAS | 400.00\$ |
| Albatros Mont-Laurier | 200.00\$ |
| Association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve inc. | 3 000.00\$ |
| Association des coureurs en canot de la Lièvre | 250.00\$ |
| Au coeur de l'Arbre - Maison de répit jeunesse | 600.00\$ |

| | |
|---|------------|
| Centraide | 250.00\$ |
| Centre Christ-Roi | 300.00\$ |
| Club de patinage artistique de Ferme-Neuve | 500.00\$ |
| Club Motoneige Nord de la Lièvre de Ferme-Neuve | 5 000.00\$ |
| Club Quad Destination H-L (15-106) | 5 000.00\$ |
| Comité de bénévolat pour s'entraider | 3 000.00\$ |
| École Polyvalente St-Joseph | 500.00\$ |
| École Sacré-Coeur | 500.00\$ |
| Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier | 500.00\$ |
| Fondation Martin Paquette | 500.00\$ |
| Le Prisme (Camp de jour) | 450.00\$ |
| Maison Lyse-Beauchamp | 5 000.00\$ |
| Prévoyance envers les aînés des Laurentides | 200.00\$ |
| Table des aînés Antoine-Labelle | 250.00\$ |

ADOPTÉE

2024-01-013

CONTRAT DE FOURRIÈRE - CENTRE CANIN LE REFUGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de la fourrière du Centre Canin Le Refuge à Lac-Saguay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve a reçu l'offre de services du Centre Canin Le Refuge pour l'année 2024 au montant de 3 395.00\$ plus les taxes applicables.

QUE Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente à intervenir avec le Centre Canin Le Refuge.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

2024-01-014

PÉNALITÉ - UTILISATION D'UN BAC NOIR NON AUTORISÉ

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a constaté qu'il y a des bacs noirs non autorisés qui sont encore utilisés;

CONSIDÉRANT l'inéquité entre les citoyens ou commerçants qui paient et ceux qui ne paient pas;

CONSIDÉRANT que la Régie n'est pas payée pour l'utilisation desdits bacs noirs non autorisés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre du 5 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal refuse le processus d'émission d'une pénalité pour les bacs noirs non autorisés qui sont encore utilisés.

ADOPTÉE

2024-01-015 NOMBRE DE BACS NOIRS AUTORISÉS - ICI

CONSIDÉRANT la rencontre d'information de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre concernant le prochain contrat de collectes 2025-2028 qui a eu lieu le 21 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la demande du comité exécutif de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre du 5 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal désire garder la facturation des bacs noirs autorisés pour les industries, commerces et institutions (ICI) comme le présent contrat.

ADOPTÉE

2024-01-016 APPUI VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE - OPPOSITION À LA DIMINUTION DES SERVICES À L'HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT les résolutions 234/03-08-2022 et 242/05-07-2023 adoptées par la Ville de Rivière-Rouge respectivement les 3 août 2022 et 5 juillet 2023 par lesquelles la Ville de Rivière-Rouge s'oppose à toute réduction de service à l'hôpital de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches concernant son opposition à la fermeture envisagée du service de l'urgence de l'hôpital de Rivière-Rouge 12 heures par jour.

QUE cette résolution soit transmise à la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

2024-01-017

BUDGET RÉVISÉ 2023 ET BUDGET 2024 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES (OMHHL)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte le budget révisé 2023 et le budget 2024 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides (OMHHL), tels que déposés.

ADOPTÉE

2024-01-018

OFFRE DE SERVICES DE TELUS POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ALARME ET CONTRÔLE D'ACCÈS À L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Telus au montant de 2 245.00\$ plus les taxes applicables relativement à l'acquisition d'équipements pour le remplacement du système d'alarme à l'hôtel de ville ainsi que les frais mensuels de 52.00\$ plus les taxes applicables pour le service de sécurité.

QUE le conseil municipal accepte également l'offre de services de Telus au montant de 5 485.62\$ plus les taxes applicables relativement à l'acquisition d'équipements pour la mise à jour du système de contrôle d'accès ainsi que les frais mensuels de 38.00\$ plus les taxes applicables pour le service de sécurité.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis et à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2024-01-019

OFFRES DE SERVICES PG SOLUTIONS - ACHAT DE PERMIS EN LIGNE ET LICENCE ZÉRO PAPIER ACT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de PG Solutions au montant de 6 299.00\$ plus les taxes applicables relativement à l'achat de permis en ligne ainsi que les frais récurrents annuels de 712.00\$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal accepte également l'offre de services de PG Solutions au montant de 308.00\$ plus les taxes applicables relativement à l'achat d'une licence zéro papier ACT ainsi que les frais récurrents annuels de 1 260.00\$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE ces somme soient prises à même le budget d'investissement.

ADOPTÉE

2024-01-020

AUTORISATION D'ACQUÉRIR DU MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LA MISE EN PLACE DE L'APPLICATION PERMIS EN LIGNE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Véronique Larose, directrice de l'urbanisme, à procéder à l'acquisition du matériel informatique nécessaire pour la mise en place de l'application permis en ligne pour une valeur de 2 000.00\$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'investissement.

ADOPTÉE

RETRAIT DE DEUX ÉLUS POUR LA DÉLIBÉRATION D'UN SUJET

Madame la mairesse Diane Sirard et Monsieur le conseiller Sylvain Leduc déclarent le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Ils confirment qu'ils n'ont pas participé et qu'ils ne participeront pas aux délibérations sur le sujet ci-dessous. Madame la mairesse Diane Sirard et Monsieur le conseiller Sylvain Leduc se retirent de la séance du conseil. Le quorum est maintenu.

2024-01-021

AIDE FINANCIÈRE - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES ÉLEVEURS DES HAUTES-LAURENTIDES (ABATTOIR DE FERME-NEUVE)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire apporter son soutien à la Coopérative de solidarité des éleveurs des Hautes-Laurentides (Abattoir de Ferme-Neuve) quant au projet de relance de l'exploitation de l'abattoir à Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que la relance des activités aura un impact économique tant au niveau local qu'au niveau régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 11 500.00\$ à titre de don à la Coopérative de solidarité des éleveurs des Hautes-Laurentides (Abattoir de Ferme-Neuve) dans le cadre du projet de relance de l'exploitation de l'abattoir de Ferme-Neuve si ledit projet démarre et ce, au plus tard le 31 décembre 2025.

QUE si ledit projet ne démarre pas, la Coopérative de solidarité des éleveurs des Hautes-Laurentides (Abattoir de Ferme-Neuve) devra rembourser cette somme à la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente à intervenir entre les parties et tous les documents requis.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

MADAME LA MAIRESSE DIANE SIRARD ET MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN LEDUC RÉINTÈGRENT LA SÉANCE DU CONSEIL.

2024-01-022

MANDAT À ME ÉTIENNE MORIN – GRIEF MFN21112023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Me Étienne Morin à représenter la Municipalité de Ferme-Neuve dans le cadre du grief MFN21112023.

ADOPTÉE

2024-01-023

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT - CHEMIN DES DOMAINES

CONSIDÉRANT la demande reçue pour le prolongement du déneigement sur le Chemin des Domaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le prolongement du déneigement sur le Chemin des Domaines jusqu'au 18 janvier 2024 pour répondre à la demande d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

2024-01-024 DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU - 2^E RANG DE GRAVEL

CONSIDÉRANT la demande reçue pour l'approvisionnement en eau sur le 2^e Rang de Gravel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal ne peut répondre favorablement à la demande quant à l'approvisionnement en eau sur le 2^e Rang de Gravel.

ADOPTÉE

2024-01-025 VENTE D'UNE PARCELLE DU LOT 5 091 105

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire céder une parcelle du lot 5 091 105;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente à intervenir entre les parties et tous les documents requis relativement à la vente du lot 5 091 105 adjacent au lot 5 091 121, soit une parcelle d'environ 550 mètres carrés.

ADOPTÉE

2024-01-026 APPROBATION DU NOM POUR LA RUE PRIVÉE PRÈS DU CHEMIN DE LA BAIE DU DIABLE (LOT 6 574 869)

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire donner le nom suivant:

- Chemin de la Pointe-du-Diable

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande concernant le dépôt du nom choisi à la toponymie du Québec.

QUE cette résolution abroge la résolution 2023-09-709.

ADOPTÉE

2024-01-027 MANDAT À ME DAVID MORIN - TRANSFERT DU LOT 5 112 004 - 245, 20^E AVENUE

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 245, 20^e Avenue (lot 5 112 004) a été démoli tel que demandé par le ministère de la sécurité publique concernant le programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - inondations et pluies survenues du 14 au 24 avril 2019, dans des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de la sécurité publique demande que la Municipalité de Ferme-Neuve reprenne le terrain;

CONSIDÉRANT que le ministère de la sécurité publique rembourse les frais de notaire aux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve mandate Me David Morin pour réaliser le transfert de cession du lot 5 112 004 situé au 245, 20^e Avenue.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE cette résolution abroge la résolution 2023-10-754.

ADOPTÉE

2024-01-028 AFFICHAGE DU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir le poste vacant d'inspecteur en bâtiment et en environnement au service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise l'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement au service de l'urbanisme.

ADOPTÉE

2024-01-029

ENTENTE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES LIBELLES DE FERME-NEUVE - LOCATION DE GLACE

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique Les Libellules de Ferme-Neuve désire louer la glace du Centre sportif Ben-Leduc;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la Municipalité de Ferme-Neuve et le Club de patinage artistique Les Libellules de Ferme-Neuve relativement à ladite location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Libellules de Ferme-Neuve relativement à la location de glace du Centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

2024-01-030

ENTENTE ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR MONT-LAURIER ET FERME-NEUVE - LOCATION DE GLACE

CONSIDÉRANT que l'Association du hockey mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve désire louer la glace du Centre sportif Ben-Leduc;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la Municipalité de Ferme-Neuve et l'Association du hockey mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve relativement à ladite location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve relativement à la location de glace du Centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

2024-01-031

REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES INSCRIPTIONS DU HOCKEY MINEUR ET DU PATIN ARTISTIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de rembourser une partie des inscriptions du hockey mineur et du patin artistique selon un pourcentage établi du montant de ladite inscription.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente relativement au mandat de percevoir les inscriptions de l'Association du hockey mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve et du Club de patinage artistique Les Libellules de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2024-01-032

EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un remplacement temporaire pour de l'aide administrative au service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER temporairement Madame Stéphanie Giroux au poste de secrétaire administrative, à temps partiel, au service des loisirs, du 3 janvier 2024 au 31 mars 2024.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2024-01-033

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 195 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 195 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 169-6
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 RELATIF À LA TARIFICATION
DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 169-6 modifiant le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la Municipalité de Ferme-Neuve.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 169-6
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 RELATIF À LA TARIFICATION
DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 169-6 modifiant le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la Municipalité de Ferme-Neuve.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2024-01-034 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 15 janvier 2024 soit levée. Il est 20h05.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse